

nature de la menace nucléaire pour l'Alliance, d'établir quelles forces il fallait pour faire face à la menace, et de définir comment ces forces seraient employées et dans quelles conditions".¹⁰ La création du GPN marquait un point tournant dans la façon dont les membres devaient travailler avec les armes nucléaires. On remplaçait la proposition d'établir une espèce de contrôle physique des pays membres sur les armes nucléaires par la formation d'une entité politique dont les fonctions seraient la consultation et l'élaboration de mécanismes décisionnels. Cette nouveauté permettrait d'ailleurs à tous les pays membres, même les États non nucléaires, de participer aux débats, ce que ne permettait pas la création d'une force multilatérale ou d'une quatrième force nucléaire.

**Pays membres du Groupe
des plans nucléaires de l'OTAN**

Belgique	Luxembourg
Canada	Norvège
Danemark	Pays-Bas
Espagne	Portugal
États-Unis	République fédérale d'Allemagne
Grèce	Royaume-Uni
Italie	Turquie
Islande (observateur)	

Le Groupe des plans nucléaires, présentement composé de quatorze pays et d'un observateur (Islande), est chargé de discuter des questions nucléaires de l'Alliance. Il réalise des études devant servir de base à l'élaboration de la politique générale dans le domaine nucléaire. Il prépare les politiques et les procédures à suivre quant à l'utilisation des armes nucléaires. Le GPN a réalisé, entre autres, l'étude qui a donné naissance à la double décision de l'OTAN en 1979 sur le déploiement de missiles à portée intermédiaire en Europe. Cette étude fut menée par le Groupe de haut niveau (*High Level Group*), spécialement mit sur pied par le GPN, pour cette question. Le GPN est aussi chargé de faire appliquer la décision de Montebello de 1983 sur le retrait et la modernisation de certaines armes nucléaires tactiques actuellement déployées en Europe de l'Ouest.

Toutefois, selon les auteurs Charles et Halperin, malgré vingt ans d'existence et l'adoption en 1969 d'un document de travail intitulé *Provisional Political Guidelines*, les mécanismes politiques de consultation menant à l'utilisation des armes nucléaires ne sont pas très clairs. Selon Halperin, "les ministres de la Défense de l'OTAN... ont convenu qu'en tout premier lieu, il ne faudrait recourir à ces engins que pour donner un

avertissement et faire savoir au Kremlin que la guerre est sur le point d'échapper à toute maîtrise. Au-delà de ce point, il n'existe aucun consensus".¹¹

D'après ces auteurs, rien n'est venu remplacer ou modifier le document de travail de l'OTAN, et le GPN ne s'occupe plus maintenant que de la structure et de la taille des arsenaux nucléaires. "Le GPN n'a jamais résolu la déroutante question de savoir comment l'Alliance pourrait ou devrait recourir la première aux armes nucléaires", écrit Charles.¹²

Deux types d'activités se déroulent au sein du GPN. Les représentants permanents des États membres de l'OTAN se réunissent régulièrement pour discuter des problèmes nucléaires et, deux fois l'an, les ministres de la Défense font de même pour se renseigner sur ses activités et approuver ses décisions. Le GPN dispose d'une équipe administrative qui est "responsable des travaux concernant l'élaboration de la doctrine de défense de l'OTAN dans le domaine nucléaire et de la préparation de ses travaux".¹³

Le GPN n'est pas le seul organisme de l'OTAN à en façonner la politique nucléaire. Il doit travailler en étroite collaboration avec le Comité militaire (la plus haute instance militaire de l'OTAN), le Groupe consultatif spécial, le Comité des plans de défense, l'état-major militaire international, les différents commandements militaires et, au sein du secrétariat général, la Direction des plans nucléaires. Finalement, toute décision peut être référée pour examen au Conseil de l'Atlantique Nord, qui est composé des représentants des seize pays membres et qui est l'organe suprême de décision et de consultation au sein de l'Alliance.

Au-delà des fonctions strictement administratives et techniques, le GPN remplit, selon Paul Buteux, quatre fonctions politiques importantes : 1) il aide les États-Unis à expliquer leur politique nucléaire et à recevoir les appuis nécessaires à sa réalisation; 2) il isole les problèmes nucléaires des autres difficultés que connaît l'Alliance; 3) il encourage la coopération entre les membres sur d'autres questions et 4) il réalise des études conjointes permettant le règlement de différents sur la politique nucléaire.¹⁴

Enfin, il est important de noter que si le GPN a été créé pour prendre des décisions collectives sur les armes nucléaires, il est clair que cet organisme n'a rien à voir avec la planification opérationnelle pour l'utilisation des armes nucléaires qui demeure une responsabilité des autorités militaires et politiques de l'Alliance et de ses États membres.¹⁵